



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

mi-septembre 2020

Numéro 179

Notre engagement de DDEN pour laisser un héritage aux générations futures

Si l'on faisait un sondage, on serait surpris de voir le nombre infime de personnes qui connaissent les Délégués départementaux de l'Éducation nationale. Cependant, la création des Délégués cantonaux remonte à 1833. Notre fonction et notre rôle ont été définis dans nombre de lois, décrets et circulaires intégrés aujourd'hui dans le Code de l'Éducation. Nous sommes, dans l'École et au sein du Conseil d'École, des intermédiaires bénévoles entre toutes les composantes du système scolaire : les familles, les personnels d'éducation, les services académiques et municipaux. Ainsi, **tout ce qui touche à l'enfant ne nous est pas indifférent.**

Peu de personnes connaissent notre fonction et les personnes morales qui l'encadrent : du DDEN à l'Union départementale. Des exceptions existent heureusement, conséquence du dynamisme de collègues et des activités déployées par les Unions.

Le renouvellement quadriennal débute dès ce mois de septembre 2020 pour la période 2021-2025. Nous devons, pour **recruter de nouvelles forces vives, expliquer pour faire connaître notre implication et notre engagement**, par le don de temps, pour **une action bénévole d'intérêt général : l'École.**

Nous avons, depuis bien des années des outils, que nous avons multipliés. Utilisons-les, comme nos affiches, dans les lieux institutionnels, écoles, mairies....

Il faut ensuite faire **reconnaître l'utilité sociale et éducative du DDEN** dans nos champs d'intervention de notre fonction para-administrative et aussi dans nos actions associatives au travers, en particulier, de nos deux concours nationaux : « *Écoles fleuries* » et « *Se construire Citoyen* ». Ce bénévolat des DDEN constitue l'expression fondamentale de notre engagement pour le civisme au sein de notre école. Nous mettons, au service des autres, notre temps, nos ressources, notre énergie et nos compétences, au-delà d'intérêts personnels, en ces temps où prospère l'individualisme intéressé. **Ce recrutement et ce renouvellement quadriennal conditionnent notre avenir de DDEN.**

Nous comptons sur la contribution de bénévoles d'horizons variés, qui ont chacune et chacun des compétences et des expériences à faire partager pour notre engagement au service de l'intérêt des jeunes.

Contribuer à former la jeunesse de notre pays aux valeurs de la République est, pour nous DDEN, une exigence majeure pour en faire comprendre leur sens et leur portée et ainsi les faire partager. C'est permettre à chacune et chacun d'avoir accès aux connaissances et doter chaque jeune des outils qui lui permettront de s'assumer en responsabilité dans la société de demain. Parce que l'accès de chacun aux connaissances, sans liberté de choix, menace la démocratie, la première des exigences est bien que la République réaffirme par son système éducatif laïc la nécessité de respecter la liberté de conscience des élèves qui lui sont confiés, d'éveiller leur sens critique et d'œuvrer à l'émancipation de toutes et de tous.

Eddy Khaldi, 15 septembre 2020



SOMMAIRE

+ La racialisation de la question sociale, une impasse : Liberté-égalité-fraternité-laïcité, voilà le combat !

+ Ecoles fermées à cause du Covid-19, enfant « cas contact » : quel dispositif pour la garde d'enfant ?

+ Pour la FCPE le ministère masque tant bien que mal son impréparation de la rentrée

+ Rentrée scolaire : assurer la continuité pédagogique en cas de nouveau confinement

+ Rentrée en Seine-Saint-Denis : 3900 écoliers manqueraient à l'appel

+ #JAIPASECOLE

+ Information de la JPA Nationale

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Courriel : federation@dden-fed.org

La racialisation de la question sociale est une impasse

Liberté-égalité-fraternité-laïcité : Voilà le combat !

Un appel a été lancé « *La racialisation de la question sociale est une impasse* », publié sur marianne.net, qui a rencontré un large soutien. Dans son prolongement, l'heure est à la mobilisation pour défendre et promouvoir notre République laïque et sociale tant attaquée. A l'appel de nombreuses personnalités, associations et mouvements, citoyens, un rassemblement populaire est organisé le :

Dimanche 20 septembre à 14h

Ce sera l'occasion de célébrer le 228e anniversaire de la proclamation de la Première République pour clamer : « **Liberté-égalité-fraternité-laïcité, voilà le combat !** »

Faisons front :

- **Contre** les dérives racialistes qui divisent et entendent réduire au silence toute autre façon de penser ;
- **Contre** la volonté d'imposer une repentance en dehors de laquelle on ne pourrait être que raciste, prédestinant par telle couleur d'être héritier d'on ne sait quelle domination raciale ou par telle autre, victime ;
- **Contre** le multiculturalisme, de chacun ses droits selon sa différence, du retour des tribus, mortel pour l'égalité républicaine ;
- **Contre** la division des forces sociales qui en résulte, rendant un service inespéré à un libéralisme débridé.

Seule l'égalité comme principe, moyen et but, qu'elle soit politique, civile, économique et sociale, est émancipatrice.

Faisons front :

- **Pour** une « lutte contre le racisme » universaliste, de l'égalité entre tous, et non chacun selon sa couleur, son origine, sa religion, son sexe ou son orientation sexuelle.
- **Pour** que l'égalité femmes-hommes, dont le combat féministe est tout aussi universaliste, ne soit pas l'otage de cette instrumentalisation de la « race ».
- **Pour** la laïcité, cet acquis fondamental de notre République, qui fait que l'État, à être séparé des Églises, ne voit que des citoyens égaux dans le respect des convictions de chacun.
- **Pour** un combat social indissociable du combat laïque, car nul ne peut être citoyen sans disposer de moyens convenables d'existence.

Voilà ce qui nous rassemble, toutes et tous, par-delà nos différences, dans la fraternité, pour s'unir, et faire converger les forces sociales vers plus de liberté et de justice.

Mobilisation laïque !

Célébrons la proclamation de la Première République !

Le 20 septembre à 14h Place de la République

Toutes les infos : <https://urlr.me/K8kZw>

#20septembrelaique

Rassemblement laïque 20 septembre 2020 au Panthéon

Liste des signataires

Associations, mouvements :

Association Familiale Laïque de Strasbourg (AFL), Association des Libres Penseurs de France (ADLPF), Association l'AGAUREPS Prométhée (association pour la gauche républicaine et sociale), Brigade des mères, Comité Laïcité République (CLR), Conseil National des Associations Familiales Laïques (C.N.A.F.A.L), Association EGALÉ, Esprit Laïque, Fédération nationale des DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale), Grand Orient de France, La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF), Laïcité et Féminisme (Lille), Laïcité 18, Les Résilientes, féministe universaliste et laïque, Libres MarianneS, Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), Mouvement des Citoyens, Observatoire de la Laïcité de Provence (OLPA), Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis, Parti Radical de Gauche (PRG), République souveraine, #Réseau1905, Union des familles laïques (UFAL), Vigilance Républicaine 37, Vigilance universités

Personnalités :

AGOUCHE-BEILLARD Kenza, membre de « nation et république sociale »

BACHE Marinette, Présidente de Résistance Sociale, ancienne Conseillère de Paris

BARACCA Pierre, Président de « Laïcité et féminisme »

BARBERIS Isabelle, MCF HDR en arts du spectacle délégué au CNRS

BELLON André, Ancien Président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale

BENCHEIKH Kamel, écrivain

BENHABIB Djemila, politologue et écrivaine

BENHABIB Fewzi, militant laïque

BLIN Thierry, Maître de conférences en sociologie

BONNEMAYRE Jean-Marie, Président du CNAFAL

BOUDJAHLAT Fatiha, Professeur, essayiste, militante laïque

BROSSIER Marie-Laure, militante laïque, ancienne élue de Bagnolet (93)

CAILLE Laure, Présidente de Libres MarianneS

CANNONE Belinda, romancière, MCF de Littérature

CAZALÉ Claude, Université Paris Nanterre

CERF Martine, Association EGALÉ

CHALOT Jean-François, CDAFAL 77

CHEVRIER Guylain, formateur et enseignant, Responsable commission laïcité RS

COLLIN Denis, philosophe

COCQ François, Enseignant, essayiste, fondateur du collectif "Les Constituants"

COSTA-LASCOUX Jacqueline, Directrice de recherche au CNRS

COUTEL Charles, Universitaire

DABRETEAU Aurélie, médecin MDPH

DENIS Gilles, Fondateur et coordinateur de Vigilance universités

DERYCKE Claire, Maître de Conférences-HC-HDR, Sciences de la Terre, Paléontologie, Université de Lille

DUBOIS Bernice, Présidente d'Honneur de la « CLEF » (Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes)

FLEURY Magali, Présidente de l'AFL Strasbourg

FOUSSIER Philippe, Grand Orient de France

GALLOIS Charles-Henri, Président de Génération Frexit

GEERTS Nadia, écrivaine belge et militante laïque

GOMARD André, Président de l'OLSD

GOULY Bastien, Rencontres Républicaines

HADBI Youcef, Architecte, Les Franchement Insoumis

HAMDAN Rachida, Présidente de l'association Les Résilientes, féministe universaliste et laïque

HASLE Maryse, secrétaire du Comité vendômois de la laïcité

HEINICH Nathalie, sociologue (CNRS - EFESS)

constitutionnel

SUGIER Annie, Présidente de la Ligue du Droit International des Femmes (LDIF)

TAGUIEFF Pierre-André, Politologue, historien des idées, directeur de recherche honoraire au CNRS

HUBSCH Jean-Philippe, Grand Orient De France – Grand-Maître

JAVANNI Jean, Grand Orient De France

KAMINSKI David-Olivier, Président de la fédération de Paris de la Licra, avocat.

KESSEL Patrick, Président d'honneur du Comité Laïcité République

KHALDI Eddy, président de la Fédération nationale des DDEN

KUZMANOVIC Georges, président de République souveraine (RS)

LAFOUGE Jacques, Grand Orient De France

LAME Babacar, Président du CLR Pays de la Loire

LEFEBVRE Barbara, Enseignante et essayiste, auteur, membre du collectif « Les Territoires perdus de la République »

LENGAGNE Guy, Ancien ministre

LETRON Jean-Pierre, militant de la gauche républicaine

LEVY Pierre, rédacteur en chef de Ruptures, ancien syndicaliste CGT-Métallurgie

LOTY Laurent, historien des idées scientifiques et politiques (CNRS)

LOUIZI Mohamed, Ingénieur, Essayiste, militant laïque

MANTÉ-DUNAT Marylène, Secrétaire de Laïcité et Féminisme

MAUCOURANT Jérôme, enseignant-chercheur, Responsable commission réflexion République souveraine (RS)

MECCQUENEM Isabelle de, professeur de philosophie

MESNY Thierry, Président de l'ADLPF

MIGUS Alain, Président de l'association Laïcité18

MOHAMEDI TAIEB Ismaïl, délégué Syndical

NICOLET Claude, Secrétaire national et Porte-parole du Mouvement des Citoyens. Président de « Nation citoyenne »

NOGARET Anne-Sophie, essayiste

PEÑA-RUIZ Henri, Philosophe et écrivain, ancien membre de la Commission Stasi sur l'application du principe de Laïcité dans la République

PINA Céline, Auteur, Essayiste

PROD'HOMME Hugo, secrétaire national du Mouvement des Citoyens

RAFFIN Nicole, Militante laïque féministe

RICHELET Rémi, Président Esprit Laïque

REMADNA Nadia, Présidente de l'association « Brigades des mères »

ROTHMUND Élisabeth, MCF HDR (études germaniques) Université Paris Est Créteil

RUCHE Claude, Président du CLR Pyrénées

SAGE Hubert, président de laïcité et République sociale, ancien responsable syndical national et régional

SAKOUN Jean-Pierre, Président du Comité Laïcité République

SANSAL Boualem, écrivain

SAPIR Jacques, économiste

SCHANDELER Jean-Pierre, Vigilance Université, historien, CNRS, Montpellier

SCHOETTL Jean-Eric, ancien Secrétaire général du Conseil

TAILLADE Laurence, Présidente du Parti Républicain Solidariste

TAQUIN Véronique, professeure et écrivain

TLILI Sémira, militante laïque, présidente #Réseau1905

ZARD Philippe, Maître de conférences (HDR), Paris-Nanterre

Ecoles fermées à cause du Covid-19, enfant « cas contact » : quel dispositif pour la garde d'enfant ?

Les parents contraints de garder leurs enfants à la maison en cas de fermetures d'écoles, de la crèche ou du collège, ainsi que ceux dont les enfants sont identifiés par l'Assurance Maladie comme étant cas-contact de personnes infectées, seront indemnisés. « Les mesures d'indemnisation dérogatoires en vigueur avant l'été sont donc réactivées pour que les parents concernés puissent bénéficier au niveau de rémunération garanti. »

Quelles aides pour les parents qui gardent les enfants à la maison ?

- Les parents qui sont dans l'impossibilité de télétravailler pourront bénéficier d'un revenu de remplacement dès le premier jour de leur arrêt de travail, et au plus tard jusqu'à la fin de la période d'isolement.
- Les salariés du secteur privé seront placés en situation d'activité partielle.
- Les travailleurs indépendants et les contractuels de droit public bénéficieront d'indemnités journalières après avoir déposé leur déclaration sur la plateforme : declare.ameli.fr.
- Les fonctionnaires seront placés en autorisation spéciale d'absence (ASA).

A partir de quand est-il possible d'être indemnisé ?

Le chômage partiel est rémunéré à hauteur de 84% du salaire net (ou 70% du salaire brut) et sera « maintenu jusqu'à l'été prochain ».

- Chômage partiel : 84% pour les salariés du privé (100% pour ceux qui touchent le Smic)
- 90% du salaire net pour les indépendants et les contractuels de droit public
- 100% du salaire pour les fonctionnaires.

Sous quelles conditions les parents pourront-ils être indemnisés ?

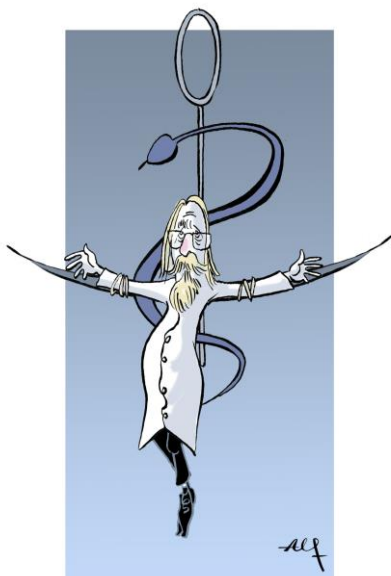
Cette indemnisation pourra être octroyée si aucun des deux parents ne peut télétravailler, et ne pourra bénéficier qu'à un seul des deux parents. Un justificatif attestant soit de la fermeture de la classe, soit de la situation de cas-contact de l'enfant devra être présenté.

Des modes de garde alternatifs ?

Pour l'heure, le ministère de la Santé ne précise pas si les parents devront trouver un mode de garde alternatif, mais Jean-Michel Blanquer l'avait évoqué. Affaire à suivre.

Source : *Le Parisien*

UN SAVON POUR LE SAVANT DE MARSEILLE ?



Conseil National de l'Ordre

Informations portant sur l'actualité des membres de l'ESPER et figurant sur notre Intranet accessibles à tous les délégués :

Cahiers Pédagogiques - CRAP : Campagne de soutien pour les Cahiers pédagogiques
Lien internet : <https://www.cahiers-pedagogiques.com/Soutenir-les-Cahiers-12734>

Solidarité Laïque : "Rentrée Solidaire" - Campagne pour une solidarité en actions avec les enfants d'Haïti, Lien internet : <https://rentreesolidaire.org/>
Solidarité Laïque : Solidarité avec le Liban - Appel au don,
contact : Laurence Bernabeu - 06 33 74 99 07 - ibernabeu@solidarite-laique.org

DDEN : Revue DDEN n° 264 -renouvellement **institutionnel quadriennal**

L'autonome de Solidarité Laïque : Chat Live de l'ASL du 7 octobre 2020 - Relations parents d'élève et personnels d'éducation, Lien internet : <https://www.autonome-solidarite.fr/chats/rerelations-parents-d-eleve-et-personnels-d-education/>

Pour la FCPE le ministère masque tant bien que mal son impréparation de la rentrée

La rentrée des classes, c'est avant tout une fête pour les enfants, retrouver son école, ses camarades, ses profs. Et même si cette année est particulière avec sa dose d'anxiété et d'inconnu : penser aux gestes barrières, ne pas se taper dans la main, respecter un mètre de distance... Autant de consignes à intégrer et à appliquer, sans que cela soit toujours intuitif, et sans que cela ait d'ailleurs été bien préparé par l'Éducation nationale. La FCPE dénonce un manque d'anticipation du ministère : peu d'embauches pour permettre véritablement la constitution de groupes de petits effectifs d'élèves ; pas de formation sur les pédagogies adaptées pour l'enseignement à distance. « Tout est prévu pour que l'année se passe bien ». Pourtant, le ministère n'a pas su donner des réponses aux questions simples des parents : Quelles solutions proposées quand la cantine ne rouvre pas aux premiers jours de la rentrée ? Quelle organisation mise en place quand une classe ou une école ferme ? Ce qui va aller crescendo au vu de l'évolution de l'épidémie. Bon an mal an, porter un masque pour les enfants âgés de 11 ans et plus est une des mesures phares pour limiter les contaminations. Encore faudrait-il que la puissance publique les mette à disposition des élèves, et ce en quantité suffisante, demande la fédération de parents.

Les annonces ministérielles concernant les indemnités des parents devant garder leurs enfants

"Vacances apprenantes" : le bilan ministériel

Au total, selon le décompte du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, 945 000 enfants ont bénéficié "d'activités enrichissantes pendant les vacances d'été".

250 000 élèves (dont 14 000 lycéens professionnels) s'étaient inscrits au dispositif "écoles ouvertes" (70 000 en 2019) qui a mobilisé, début juillet et fin août, "3 800 écoles et établissements (x7 par rapport à 2019) et plus de 20 000 professeurs et personnels (x3 par rapport à 2019)".

Les colonies apprenantes ont permis à 125 000 enfants de bénéficier d'un renforcement des apprentissages et d'activités de loisirs.

à la maison sont bien accueillies par la FCPE mais pour elle, la continuité pédagogique fait encore défaut.

Les élections des représentants de parents d'élèves, c'est bientôt !

Dans les quinze jours suivant la rentrée, les directeurs d'école et chefs d'établissement ont l'obligation de réunir les parents d'élèves désirant se regrouper pour constituer une liste de candidats aux élections des représentants de parents d'élèves. Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le respect des gestes barrières est indispensable pour la tenue de ces réunions. En revanche, aucune restriction n'a été apportée aux textes réglementaires relatifs aux parents d'élèves. Les élections auront lieu le 25 ou 26 septembre 2020 à la Réunion et à Mayotte, puis le 9 ou le 10 octobre dans le reste du pays.

Rappelons que le DDEN fait partie intégrante de la commission électorale. Qu'à ce titre, il doit être invité à la réunion préparatoire des élections et peut participer au dépouillement des votes.

Il est possible d'organiser les élections uniquement par correspondance sur décision du directeur après consultation des membres du conseil d'école.

[Pour en savoir plus :](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/52/5/Guide_pratique_elections_parents_eleves_Aout_2020_1314525.pdf)

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/52/5/Guide_pratique_elections_parents_eleves_Aout_2020_1314525.pdf

"Trop souvent les hommes ont tendance à privilégier ce qui les divise. Avec la laïcité, il faut apprendre à vivre avec ses différences dans l'horizon de l'universelle, sans jamais oublier qu'on a des intérêts communs en tant qu'homme."

Henri Pena-Ruiz, philosophe / septembre 2003

Information de la JPA Nationale

Dans le prolongement de ce qui vous a peut-être déjà été annoncé par les directions régionales ou départementales, nous vous confirmons la reconduction du dispositif « colos apprenantes » aux vacances de la Toussaint et de Noël.

Le mode opératoire reste inchangé, ainsi la plateforme « *Open agenda* » continuera d'être l'outil de labellisation des séjours déposés par les organisateurs.

Il appartiendra ensuite aux directions départementales de procéder aux labellisations des séjours déclarés sur leur territoire.

Petit rappel : Les "Colos apprenantes", qu'est-ce que c'est ?

Les "Colos apprenantes" sont proposées par les organisateurs de colonies de vacances (association d'éducation populaire, collectivité territoriale, structures privées, comité d'entreprise). Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée prochaine.

Une aide de l'État pouvant atteindre 80 % du coût du séjour (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine) est proposée aux collectivités co-partenaires du dispositif à hauteur de 20% du financement. Cette mesure a pour objectif de prendre en charge le départ en séjours labellisés de 250 000 enfants et jeunes, dont 200 000 en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ces séjours labellisés sont également ouverts à toutes les familles, qui peuvent bénéficier des aides de droits communs (bons CAF, aides de la collectivité, chèque-vacances).

Chantal Detrez, conseillère fédérale



Rentrée scolaire : assurer la continuité pédagogique en cas de nouveau confinement

"*Tout est prêt pour assurer la continuité pédagogique en cas de nouveau confinement*", a assuré Nathalie Élimas, la secrétaire d'État chargée de l'Éducation prioritaire auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, à l'occasion d'un déplacement organisé, le mardi 1er septembre 2020 à Toulouse, dans trois établissements scolaires de l'éducation prioritaire, qui concerne ici 27 000 enfants. Ainsi, a indiqué la secrétaire d'État, l'Éducation nationale serait prête "à faire face" à cette éventualité grâce aux moyens pédagogiques prévus par le ministre. Si celle-ci n'a pas été précise concernant ces moyens, elle a en revanche évoqué ceux qui étaient d'ores et déjà programmés dans le cadre de cette rentrée en présentiel : ce sont en particulier, a-t-elle annoncé, 1,5 million d'heures supplémentaires qui doivent être allouées pour le "renforcement" du dispositif "Devoirs faits".

La secrétaire d'État a également précisé le cadre des deux projets d'expérimentations annoncés par Jean-Michel Blanquer lors de sa conférence de presse de rentrée le 26 août dernier, expérimentations qui vont consister à doter en équipement numérique les enseignants et les élèves dans le Val-d'Oise et dans l'Aisne. Des projets qualifiés de "100 % numérique", mais qui ne consistent pas pour autant à doter en matériel numérique l'ensemble de ces enseignants et élèves. Selon la secrétaire d'État, des tablettes et ordinateurs sont en effet prévus pour "les familles qui en ont besoin", et ce sont par ailleurs les "professeurs nouveaux entrants" qui seront concernés par ces dotations. À ce titre, 2000 ordinateurs doivent être fournis pour cette rentrée. En revanche, l'ensemble des enseignants devrait être concerné par des formations à ces outils. Ces expérimentations, "si tout se passe bien, ont ensuite vocation à se généraliser", a-t-elle encore précisé.

Rentrée en Seine-Saint-Denis : 3900 écoliers manqueraient à l'appel

3900 enfants attendus dans les écoles de Seine-Saint-Denis ne sont pas retournés en classe. C'est cinq fois plus que d'habitude ! Déménagements ou peur du Covid-19 ? L'Éducation nationale cherche à comprendre. C'est un problème que redoutait le recteur de l'académie, puisque lors de sa conférence de presse de rentrée le 27 août, Daniel Auverlot avait indiqué que ses services allaient « être très vigilants » quant à la présence de tous les enfants en classe.

« Avec le confinement, on craint que certaines familles n'aient désappris l'école », redoutait-il, indiquant que tous les absents seraient « contactés pour savoir pourquoi ils ne sont pas là ». Tous les ans, les prévisions sont supérieures au nombre constaté, rappelle la Direction académique de Seine-Saint-Denis. Cette année, le différentiel est plus important. « Il se situe généralement autour de 800. Il y a un vrai problème », « Les absences sont plus nombreuses dans les territoires les plus défavorisés. A Saint-Denis ainsi, 500 enfants manquent à l'appel. Il faut rapidement qu'on sache ce qu'ils sont devenus ». Le 28 mai, la Seine-Saint-Denis affichait ainsi l'un des pires taux de retour en milieu scolaire : **8 % contre 27 % dans les Yvelines**. « On ferme des classes car les gamins ne sont pas là » souligne la fédération de parents d'élèves FCPE 93. « S'ils reviennent, on fera comment ? » s'interroge un papa.

La direction académique affirme que ses services sont pleinement mobilisés pour retrouver les enfants absents. Alors, déménagements ou école à la maison ? La direction académique va également travailler de concert avec les villes pour voir s'il pourrait y avoir des écoliers tout bonnement déscolarisés et convaincre alors les parents de les remettre en classe.

Selon la loi pour une école de la confiance, le fait « de ne pas inscrire un enfant dans un établissement d'enseignement, sans excuse valable, en dépit d'une mise en demeure de l'autorité de l'Etat [...] est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende ».

Selon Le Parisien 07- 09- 2020

Pour la Fédération des DDEN, il serait intéressant de savoir si cette fuite d'élèves existe dans d'autres départements notamment dans les secteurs plus difficiles REP et REP+. Alors si dans vos unions vous avez constaté ce phénomène, informez en la fédération.



Faites connaître notre fonction de DDEN au service des écoles

La version papier du prochain numéro de la revue *le délégué*, est adressée par envoi postal, chaque trimestre, à tous nos adhérents, partenaires et associations amies.

Exceptionnellement, une version numérique téléchargeable de ce numéro intégrant notre quatre pages « Un(e) DDEN recrute un(e) DDEN » sera accessible sur le site internet de la Fédération, afin de pouvoir la diffuser très largement auprès des écoles de votre commune et leur personnel d'éducation, responsables associatifs, institutionnels, élus, administrations de chaque département et de citoyens amis, pour nous faire connaître et reconnaître dans le cadre de notre renouvellement et recrutement quadriennal dont la campagne débute dès ce mois de septembre 2020. Chaque Union recevra par e-mail cette version numérique afin de la transmettre à chaque adhérent ou non, et aux destinataires de son choix pour amplifier notre campagne de recrutement également déclinée sur notre site sous « **J'aime les DDEN** »

Site internet de la Fédération : <http://www.dden-fed.org>

Chaque adhérent a accès au **site intranet** interne de la Fédération, et peut demander son code d'accès : fédération@dden-fed.org

#JAIPASECOLE

L'UNAPEI et ses partenaires s'indignent et dénoncent les manquements actuels du gouvernement pour les enfants et familles en situations de handicap. Avec ses partenaires, l'UNAPEI a été contrainte de relancer cette année son opération « #jaipasecole », en incitant les familles à témoigner, car malgré les tentatives de l'école inclusive, encore de trop nombreux enfants sont sans solution de scolarisation adaptée pour la rentrée scolaire. « C'est trop compliqué » répondent certains membres de la communauté éducative qui par méconnaissance, manque de formation ou de moyens, n'arrivent pas à accueillir les élèves. Et malgré les engagements des pouvoirs publics, suite aux manquements actuels du gouvernement, reste un sentiment de rejet pour les enfants et le goût amer de l'injustice qui leur est faite.

Appel de Luc Gateau, Président de l'UNAPEI :

« Ce matin c'est la rentrée ! la plupart des enfants seront assis face à leurs professeurs. Et puis il y a les autres..... Lucas, 12 ans, déscolarisé depuis janvier, toujours sans solution pour cette rentrée ; Nadine, 8 ans, déscolarisée depuis un an, en attente d'une place dans un établissement spécialisé, et tant d'autres. En France, des élèves parce qu'ils sont en situation de handicap, sont privés d'une école, ce qui constitue une violation pure et simple de leurs droits fondamentaux. L'UNAPEI est en colère, indignée de voir qu'en 2020 des enfants se retrouvent avec des solutions partielles, voire sans solution de scolarisation. Peut-on imaginer qu'un enfant ne soit scolarisé que 4 heures par semaine ? C'est pourtant ce que les familles subissent. Chaque jour l'UNAPEI reçoit leurs témoignages, sur la plateforme « MARENTREE.ORG ». En février dernier, le Président de la République s'était engagé à ce qu'aucun enfant ne soit privé d'école à la rentrée prochaine. Mais comme chaque année les beaux discours ne peuvent cacher les graves manques.

Responsables publics, il est temps de vous engager pour donner une scolarisation digne à tous les enfants ! ; Rendez les enseignements et les locaux accessibles à tous les types de handicap ! ; Permettez la création d'espaces dédiés pour l'intervention de professionnels dans les écoles, pour qu'enfin cette société soit une société unie et solidaire ! »

Il serait temps qu'en France, en 2020, aucun enfant ne soit privé d'école !

Édith Semerdjian conseillère fédérale

à consulter pour s'informer :

<https://www.handirect.fr/rentree-scolaire-et-enfants-handicapes/>
[#jaipasecole](#) marentree.org

Directeur de la publication : Eddy KHALDI

Rédactrice en chef : Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle : Bernard RACANIÈRE

LES RENDEZ-VOUS A VENIR

15 septembre : routage du « délégué » N°264 de septembre 2020

21 septembre : plaidoyer de la JPA vacances apprenantes *Chantal Detrez*

24 septembre : CA de la JPA *Chantal Detrez*

23 et 24 septembre : AG de l'ANATEEP à Bagnolet (93)
Edith Semerdjian

27 septembre : AG de l'UD 74 à Marignier *Eddy Khaldi*

28 septembre : RDV avec Georges Fotinos Fédération *Eddy Khaldi*

